



Renault Guyancourt-Aubevoye
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex
API - CTA G24 0 40
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45
Portable 06 82 45 48 18
Aubevoye le 05 Avril 2001 numéro 48

ELECTIONS DP

SUD A SIGNE LE PROTOCOLE.....ET POURTANT !

Ce que voulait SUD comme le prévoyait la loi, c'était d'inscrire aux effectifs et de faire voter les sous traitants subordonnés à Renault. Nous avons dans un premier temps obtenu la nomination d'un expert ce qui prouvait le bien fondé de notre requête.

Par peur d'une jurisprudence signifiante pour Renault et l'ensemble des entreprises françaises, la direction a accepté les propositions de l'expert nommé par le tribunal d'instance de Versailles avant la fin de l'expertise.

Ces propositions sont les suivantes :

- prise en compte des sous traitants de l'automobile (1100 personnes environ) avec une ancienneté de 12 mois sur une période de 15 mois, ce qui représente 657 personnes. Celles-ci seront inscrites sur la liste électorale et seront électeurs comme les salariés Renault.
- abandon immédiat de la procédure (Tribunal d'Instance) et de la cassation (Direction Renault).
- unanimité des syndicats.

Ce problème de la sous-traitance a une grande importance aujourd'hui en France. Les patrons organisent même des salons sur l'externalisation du travail. C'est pourquoi, nous pensons que les pouvoirs publics ont fait pression sur la Direction Renault pour accepter les propositions de l'expert.

Mais nous regrettons que les autres organisations syndicales ne soient pas parties prenantes de cette bataille.

Sur le fond il aurait été juste de ne pas signer ce protocole. SUD encore petite et nouvelle organisation et surtout seule à mener cette bataille entend capitaliser son action. Pour la première fois chez Renault 657 salariés sous-traitants voteront le 7 Juin 2001 avec les salariés Renault.

Cette démonstration prouve que le combat de SUD avec des moyens encore limités était juste. Et ce sont ces raisons qui nous ont amené à signer le protocole.

Nous appelons les salariés Renault et les sous-traitants inscrits sur les listes électorales à renforcer notre audience en votant pour nos candidats(es) le 7 Juin et en adhérant à SUD.

ATTENTION : Il apparaîtrait dans différents secteurs que la Direction Renault « remercie » des sous-traitants qui auraient dépassé les 12 mois de présence sur les sites. Il ne faudrait pas que le jour des élections le nombre d'inscrits passe de 657 à et fonde comme neige au soleil. Nous dénoncerions notre signature.

MAIN BASSE SUR LE CE

Comme le laissait supposer le tract du 27/03 la CGC avec moins de 40% aux élections, fait main basse sur le CE.

Rappelons les résultats globaux des élections :

avec 38,17% des voix la CGC a 6 sièges, la CGT avec 27,29% a 4 sièges, SUD avec 15,36% a 1 siège et la CFDT avec 15,01% a 2 sièges.

Suite au CE extraordinaire d'hier, voici la composition des nouveaux secrétariat et bureau :

Secrétaire : CGC - Deshayes

Secrétaires adjoints : CGC - L'huisset et Jousset / CGT - Cousin / CFDT - Dalançon

Trésorier : CGC : Réni

Trésorier adjoint : CGT Pavlovic

En entrée de séance SUD a déclaré qu'il ne demandait aucune participation dans la gestion du CE étant donné qu'il est aux antipodes de la politique proposée par la CGC.

Par contre, pour respecter le vote de chaque électeur et de ce fait pouvoir leur rendre compte, SUD a proposé que chaque organisation syndicale soit représentée par un secrétaire adjoint.

Le secrétaire adjoint présenté par SUD (Dominique Coustaury) aurait eu comme mandat de vérifier, contrôler et rendre compte, en premier lieu aux 15,36% d'électeurs mais aussi à tous les autres salariés, du fonctionnement et de la gestion financière du CE.

Lors du vote SUD a voté pour un représentant de chaque organisation pour les postes de secrétaires adjoints (L'huisset/CGC-Cousin/CGT-Dalançon/CFDT-Coustaury/SUD).

Comme vous pouvez le constater SUD a été exclu du bureau.

D'une part par la volonté de la CGC et d'autre part par l'attitude de la CFDT qui a choisi de s'abstenir, favorisant ainsi l'hégémonie de la CGC. Seuls les élus CGT ont voté pour SUD.

A cette première séance, après la nomination des postes, la CGC a proposé une charte de fonctionnement du Comité d'Entreprise entérinant son hégémonie :

- en cas d'absence d'un membre du bureau, un pouvoir à l'intention d'un autre membre du bureau est accepté. (La CGC aurait-elle peur de l'absence répétée de ses représentants ?)

- signature des chèques : les chèques sont validés par 2 signatures :

- la signature du secrétaire ou, en cas d'absence, d'un secrétaire-adjoint mandaté, par écrit, par le secrétaire,

- et la signature du trésorier ou du trésorier-adjoint. Cette deuxième signature est, de préférence, d'une autre organisation que la première signature.

La CGC rompt avec le mode de signatures croisées obligatoires (deux signatures de deux organisations syndicales différentes signaient jusqu'à aujourd'hui les chèques, garantie d'une transparence).

Nous appelons les salariés à être très attentifs aux changements de grille, de taux de subventions ...etc...qui n'iraient pas dans le sens de la solidarité (aide plus importante aux plus bas revenus).